

NOS EFFECTIFS ET NOS RESSOURCES APRES UN AN DE M.O.B.

Sur 1.000 bretons existant de par le monde, il y en a 130 en CdN, 190 en F, 150 en I&V, 195 en L-A, 135 en M, 80 en Rég-Paris, 80 dans le restant de la France et 40 hors métropole. En regard de ces taux, le dynamisme reflété par les cotisations au M.O.B. est respectivement de 71, 176, 187, 159, 56 et 90. Félicitations aux camarades émigrés, encouragements à ceux de Loire-Atlantique et du Morbihan.

Mais que d'inégalités sur le plan financier ! Un comité local actif voit 100 % de son effectif souscrire à 700 Fr par an. C'est inadmissible. animateurs de Comités qui savez que l'argent conditionne tout, vous oubliez de souligner que le Congrès de Lorient a fixé la cotisation démocratiquement à deux journées de travail. Alors ? Imitiez cet autre camarade dont le groupe est riche de 2 % de bienfaiteurs, 95 % d'actifs et 3% d'adhérents, catégorie dans laquelle il met d'office les épouses des cotisants.

La carence dans le placement des cartes M.O.B. et la sous-cotisation en 1958 ont fait perdre plus d'UN million de Fr au M.O.B. Cette situation vous permet de savoir maintenant TOUS pourquoi l'"AVENIR" reste péniblement mensuel, pourquoi nos brochures prévues sont stoppées et pourquoi notre action est encore si limitée.

L'OPERATION LOIRE - ATLANTIQUE

Pierre LAURENT, Y.M de GOUYON et Pierre MORIN ont été reçu par Orrion, député-maire de Nantes et MM. Decré, des magasins bien connus, et les ont entre-tenu de l'union et du soutien à apporter au Comité de la "Loire-Atlantique en Bretagne". Cette création M.O.B. ne bénéficie pas encore de l'effort de tous les membres du Cté Dir. Chacun doit suivre l'exemple de nos amis car en Cornouailles, au Pays de Rennes et ailleurs il existe des représentants bretons indifférents ou mal avertis. C'est à vous d'éclairer ces élus, sans perdre de temps. Si la Loire-Atlantique reste soudée à la Bretagne ce sera parce que le M.O.B. l'a obtenu. Si le détachement a lieu, ce sera parce que le M.O.B. n'aura pas été à la hauteur.

COMITES LOCAUX ET REUNIONS PUBLIQUES

Attentisme, indécision ou explications fantaisistes sont, hélas, les caractéristiques dominantes de l'inaction de 25 de nos 32 comités locaux en Bretagne ! C'est ahurissant. Le M.O.B. est un mouvement légal, il faut donc se montrer tels que nous sommes. Nos buts : une loi-cadre pour la Bretagne, dans une France fédéraliste, le tout dans une Europe-Unie n'est pas blasphématoire. Notre camarade Pierre LEMOINE, pour avoir développé ceci à Lanvollon, a obtenu ensuite le maximum des suffrages : 196, contre 112 à Le Guen qui sera pourtant élu ensuite... parce que le M.O.B. est incapable de développer ses principes dans toutes les communes bretonnes ! Or partout nous sommes attendus ! parce que nous ne sommes ni des rêveurs ni des marxistes, encore moins des conservateurs, et pas du tout des séparatistes.

Nous doterons la Bretagne d'organismes représentatifs propres ou les gens qualifiés s'expliqueront. Des institutions permettront l'application des décisions prises et en contrôleront le fonctionnement. Rien de plus. Or cela il faut le faire savoir : dans des causeries privées, dans des réunions publiques par tous les moyens. Chaque Responsable de Comité a reçu une première série de schémas-types d'allocutions la dessus. Nous continuerons... mais il faut se lancer sur les tréteaux. Ce n'est pas au peuple breton de se convaincre de l'excellence de nos théories : il les ignore. Il faut aller à lui, les lui expliquer. L'ayant éduqué, le reste biendra vite.

POSITION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Des précisions sont impatientement attendues sur ces sujets par les militants nazairiens, nantais, parisiens, brestoïis, malouins, fougerais, bref partout où il existe des camarades ouvriers qui forment des noyaux dynamiques et cohérents. Le POB ne leur suffit pas. Disons encore une fois que le but du M.O.B. est de contribuer à l'élaboration d'un nouveau comportement breton pour discuter sagement de nos affaires.

Trancher actuellement ce serait imposer un point de vue. Nous comptons des socialistes dans nos rangs, des conservateurs également. Une scission et ce serait la disparition du M.O.B. Faire de la démagogie ce serait aggraver les maux dont souffre notre Bretagne croyante et dominée. Nous ne nous sommes pas unis pour cela.

Voici un exemple de la nécessité qui nous est faite de modifier d'abord le comportement breton : Le chou-fleur ris quant de connaître désormais sa crise annuelle, un projet de vente par criée dégressive - avec prix plancher comme au Danemark - a été étudié par des Morlaisiens. Les Saint-Politains y furent hostiles. Mais dès que quelques fonds sont avancés pour édifier une criée à Morlaix par la "Sté d'Aménagement de la Bretagne", les St-Politains protestent parce que c'est Morlaix qui "aura" l'immeuble ! Ces partisans du laisser-faire se sont ravisés : ils veulent aussi "leur" criée. Gugusse Trémintin fait alors de la surenchère ! Il offre la gare désaffectée de Plouescat pour que sa commune ait également "sa" criée.

Et voilà un bien qui risque de finir mal. Certes le rôle du militant MOB est ingrat, mais ne voulons-nous pas précisément, au moyen d'un développement du sens collectif, sauver notre pays de l'exploitation trop commode de notre anarchisme latent ?

A la demande du Bureau Exécutif, Yann POUPINOT a rédigé un mémoire de 80 pages sur la situation économique et sociale en Bretagne, expliquant les mécanismes qui les régissent et les conséquences qui en découlent. Seul le manque de fond force ce document à rester manuscrit. Ceci pour dire que d'ores et déjà la base de discussion est admise et ouverte entre nous.

LE 2^e CONGRES DU M.O.B.

L'assemblée générale plénière aura vraisemblablement lieu le dimanche 22 Février 1959 au POULIGUEN. Cadres et militants y assisteront tous pour travailler. La date et le lieu s'expliquent par le calendrier politique français et notre volonté de nous réunir sur cette terre bretonne qui nous est contestée.

Les instructions détaillées et les formulaires de participation seront envoyés nominativement aux cotisants par le Secrétariat Général. Commencez déjà à organiser la participation de votre Comité en groupe car chaque militant aura son mot à dire et la difficulté des transports en Bretagne ne doit pas être une excuse !

AU SUJET DE L'ASSOCIATION "CAPITAL-TRAVAIL"

Le problème de la participation des travailleurs au profit est à l'ordre du jour. La presse technique, syndicale et de bonne information en a déjà longuement parlé. Naturellement notre M.O.B. devra rapidement se mettre à l'étudier car il ne fait pas de doute que notre position ne va pas tarder à être exigée des militants - s'ils ne nous en forcent pas à un choix-.

D'ores et déjà il semble que l'association "capital-travail", quelle que soit la forme défendue, reste l'exemple type du "faux-problème". On s'attaque à une affaire que l'on considère en haut lieu comme quelque chose sinon d'accessoire, du moins secondaire. Cependant il ne s'agit pas d'une mode ou d'un dérivatif : il faut y voir clair. Le danger du comportement des "spécialistes" ne doit échapper à personne. La solution capital-travail semble bien n'être en fin de compte, avant tout, qu'un moyen de résoudre le grand problème, crucial à leur yeux : celui de la production.

MOUVEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA BRETAGNE

(Association déclarée conformément à la Loi du 1^{er} Juillet 1901)

Siège Social : 5, Rue Docteur-Roux — LORIENT (Morbihan)

Adressez la correspondance à :

3-1-59

A tous les Membres du Cté Direct.
Responsables de Comités Locaux
Animateurs de Groupes de Jeunesse,

Chers Camarades,

cette lettre contient une feuille ronéotypée
constituant un "Bulletin de Liaison" intérieur. Voici pourquoi :

La formule actuelle de l'"AVENIR" (4 pages, mensuelles), prive 50 %
de nos militants de base d'un instrument approprié. Nous devons à la
fois nous adresser à des hommes avertis et à une masse peu ou pas édu-
quée. L'"AVENIR" lu par les uns doit être diffusé et approuvé par les au-
tres. Le M.O.B. se développant rapidement, le scindement des textes s'
impose afin que tous les responsables du M.O.B. soient tenus au courant.

Nos objectifs actuels, le déroulement des opérations, la coordina-
tion des manoeuvres, sans parler des informations techniques ou tacti-
ques, sont des sujets particuliers ou épineux que nous pourrions ainsi
aborder sans dommage.

Il n'y aura, bien entendu, rien de secret dans ce bulletin. Chaque
responsable s'en servira suivant la situation dans son secteur, suivant
la nature de ses hommes. Néanmoins l'envoi sera effectué sous pli ter-
mé car il s'agit d'un document intérieur. Chaque grand service central
du M.O.B. pourra, par ce canal, vous donner des informations spéciales.

Nous précisons bien que ce bulletin est uniquement nécessité par le
développement du M.O.B. Vous n'avez pas à le faire circuler, ni solli-
citer des envois à des non-responsables du M.O.B. Il ne s'agit en rien
d'une doublure de L'"AVENIR", mais d'un lien entre cadres, car les con-
tacts fréquents que nous voudrions tous entre nous, restent malaisés à
cause de notre dispersion géographique.

Ce bulletin étant placé sous la responsabilité du département "Affai-
res Intérieures" c'est dire que la sincérité des discussions forcément
divergentes, ou le caractère spécial des informations qu'il faut con-
naître, ne rompent en rien notre unité organique.

Répondant aux diverses demandes de militants et de Responsables dé-
sireux de faire travailler en parfaite cohésion des comités de composi-
tion sociale et de localisation géographique différentes, nous allons
durant un an nous efforcer de bien forger un nouvel instrument de tra-
vail M.C.B.

Tous ensembles, M.O.B. vaincra !

Henri LE IAN
Secrétaire Général Adj.^t

Yann POUPINOT
Responsable des "A.I"

2.)

En effet ce point de vue a toujours été considéré comme d'un intérêt majeur par la Finance et le Patronat. Mais en procédant ainsi on n'aboutira qu'à des palliatifs, des pis-aller, des solutions déconcertantes et décourageantes, proposées et acceptées à contre-cœur par la C.G.T, le M.R.P. ou le C.N.P.F, dans la mesure où ces solutions de désespoir n'engageront pas l'avenir démagogique des formations contractantes.

Du point de vue M.O.B. il semble indispensable, quelle que soit l'habileté de la solution retenue et à nous proposée, ne ne contribuer à obtenir l'adhésion indispensable de tous les Bretons que si le problème réel posé est celui qui intéresse les hommes. Jusqu'à présent, sans prétendre avoir tout lu sur ce sujet, il est permis de dire qu'il n'en a jamais été question. Les récriminations du patronat de la Ruhr à cet égard sont significatives.

Dans ces conditions, il serait délicat d'imprimer que nous sommes "Pour" l'association "Capital-Travail" et ainsi d'engager à y souscrire, sans avoir procédé à une analyse M.O.B. avec des camarades compétents et intéressés. On conçoit que sans procéder ainsi nous donnerions dans le panneau d'une manœuvre fort éloignée de l'alléchant titre du problème : la "participation à l'entreprise".

ANGLETERRE, EUROPE ET BRETAGNE

L'Angleterre constitue un marché naturel pour nos produits agricoles. Cependant depuis un demi-siècle nos ventes y ont terriblement déclinées et aujourd'hui, confondant Roscoff et St-Malo avec toute la Bretagne, on croit trop que nos exportations sont primordiales : hélas l'an passé elles représentaient 3 milliards de Fr seulement ! Cependant, avec les efforts nécessaires, différents produits de haute qualité avaient repris le chemin de Londres depuis 1946, chaque année un peu plus. C'est alors que naquit l'idée du Marché Commun.

Les Britanniques n'y voulaient pas croire. Mais dès qu'ils le virent sur le point de devenir une réalité, ils conçurent à son égard des craintes sans doute exagérées. Pour lui faire échec, pour empêcher leur industrie de se trouver concurrencée parce qu'ils assimilent à un bloc de 175 millions de consommateurs, les Anglais recourent aux méthodes les plus contestables.

Ils ont d'abord fait peser la menace d'une défection dans l'affaire de Berlin, pour se faire payer ensuite, par les Allemands de l'Ouest, de leur fermeté innattendue. Puis ils ont rouvert le dossier volumineux des obligations dont la France refuse de s'acquitter vis à vis de l'O.T.A.N. Enfin, au château de la Muette à Paris, ils ont le plus britanniquement du monde parlé de représailles !

Est-ce bien le moment pour le M.O.B. de feindre de croire à une véritable Europe-Unie tant que les Grands-Etats-Vampires (dont dépendent le Pays de Galles, la Bretagne, la Frise, le Sud-Tirol etc...) manifestent de telles discordances en face d'autres épreuves ?

L'accord entre Paris et Londres ne va-t-il pas, une fois encore, se faire sur le dos des petites collectivités qui, elles aussi, attendent pourtant du Marché Commun une planification qui leur permette de vivre ?

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET ACTIVITE REGIONALE

Les avantages "techniques" d'un grand marché sont à la base du "Marché Commun" conclu à Rome le 25 mars 1957. Le fractionnement de l'Europe, conséquence d'un état de fait politique ou d'une volonté protectionniste, annulait ou freinait les bénéfices attendus des développements du progrès technique. Les inconvénients d'un marché étroit tenaient quant à eux à l'impossibilité d'utiliser pleinement l'appareil de production et de diffusion moderne. Avec un marché élargi toutes les chances sont données à la recherche et à la productivité, rendant possible un abaissement des prix, d'où un développement de la production pour satisfaire à la consommation.

Les avantages "économiques" ne sont pas moindre: en accroissant les possibilités de concurrence le marché offre aux consommateurs des meilleurs prix. Certains disent que le planisme en découlant donnera un équilibre régional traduit par une meilleure répartition des tâches. Enfin on insiste sur le fait que la répartition économique sera plus conforme aux impératifs de la productivité.

C'est toujours la recherche du profit qui guide nos chefs de file ! mais les hommes, y pense-t-on ?

Sans vouloir insister sur le fait que les producteurs cartellisés et monopolistes vont s'entendre et maintenir leurs prix et leurs bénéfices, ni sur le fait qu'un déséquilibre certain se manifeste déjà sur toutes les terres hors du quadrilatère Midlands-Piémont-Seine-Ruhr ayant pour axe le Rhin et le St-Gotthard; du moins voulons-nous rappeler un fait historique qui, toutes proportions gardées, rappelle le cas breton actuel.

L'unification des Etats Italiens entre 1859 et 1870 montra que l'élargissement du marché péninsulaire comportait des risques parce que les régions composantes étaient à la fois opposées dans la nature de leur activité mais également dans leurs conceptions de politique économique. Il existait de réelles et profondes différences dans le niveau de leur développement économique et social.

Le Sud de la péninsule avait une économie agricole et faiblement artisanale. Les Etats du Nord, sur la riche plaine du Pô, possédaient déjà des industries en plein essor, des communications aisées et d'abondant capitaux. Contrairement aux théories libérales l'unification n'apporta pas aux Etats du Sud leur pleine chance de progrès. Au lieu du rééquilibre attendu on assista à une concentration de l'activité à Milan, Turin, Gênes. Les faibles industries siciliennes et napolitaines disparurent tandis que celles du Nord bénéficiaient de l'accroissement de la clientèle italienne. Au lieu d'être un attrait pour les investissements capitalistes, la main d'oeuvre pléthorique du Sud émigra vers le Nord. Les capitaux locaux renoncèrent à s'investir sur place et se joignirent à ceux de Florence, Bologne, Venise pour profiter des bénéfices nouveaux et d'un amortissement plus rapide. L'écart économique et social entre les deux Italies n'a pas cessé dès lors de s'accroître. Mussolini n'y remédia en rien.

La Bretagne 1959 n'est-elle pas dans la même situation que les Etats du Sud de l'Italie il y a un siècle ? Pour qu'il en soit autrement dès les premières années de la "Communauté Economique Européenne" il faudrait que des mesures préalables aient été adoptées de manière à éviter des catastrophes. On assure qu'elles ont été prises. Mais dans ce cas, qui veillera à les faire respecter ? Paris ?

LE MOT DU TRESORIER

Les cotisations 1959 vont être mises en recouvrement. Indépendamment de son action pour accroître nos effectifs, chaque Responsable de Comité Local mettra son point d'honneur à faire parvenir les renouvellements dès avant le Congrès. La définition de notre action et sa réussite n'en seront que plus rapides.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

La correspondance et les échanges de vues sur ce "bulletin" doit être adressée

au Siège Social du M.O.B. 5 r. du Dr Roux LORIENT